

ASBL ATOUTS CAMPS

13, Place l'Ilon
5000 NAMUR

Agréé par la Wallonie
pour la mise en place du label « Endroit de camp »



Octroi du label Endroit de camp

Vu l'Attestation de Sécurité Incendie délivrée par le Bourgmestre de Comblain-au-Pont, Monsieur Henon,

L'autorisation	N° EC161
Est délivrée à	Monsieur Benoît Dallemagne
Domicilié	Rue Victor Allard, 88 à 1180 Uccle
Lui permettant	D'utiliser le label « Endroit de camp »
Pour le logement	La Ferme du Halleux , situé Halleux, 65C à 4170 Comblain-au-Pont
Capacité	40 personnes

La validité de ce label est conditionnée par l'observation des prescriptions du Code wallon du Tourisme ; à défaut, le label peut être retiré temporairement ou définitivement.

Le label est octroyé pour une durée prenant cours à dater de la présente et se terminant le 17/06/2024.

Le 13/11/2019

La Secrétaire générale de l'ASBL Atouts Camps

Adèle Guillaume